

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1750

10 septembre 2009

SOMMAIRE

54th Street Holdings	83956	Intervest Luxembourg S.à r.l.	83964
Acanto S.A.	83954	Irelio S.A.	83954
Acanto S.A.	83983	Isolation Europe S.A.	83956
Agrindus S.A.	83957	Jerboa Luxembourg S.à r.l.	83962
Bedero S.A.	83956	Lancaster Properties	83962
Bonnevoie Europe Services Sàrl	83993	Lemcon Company S.A.	83955
Capita Fiduciary S.A.	83965	Les Trois S.A.	83962
Caralto Holding S.A.	83963	Lion/Rally Lux 1	83961
CHH Financière S.A.	83955	M.A.P. Invest S.A.	83958
Colonnade Holdco N° 10 S.A.	83958	Maruh Investment Company Holding ...	83955
Compagnie de Distribution Africaine (CDA)	83957	Mountain & Wave	83957
CréaMark Concept	83962	Ol-Books S.A.	83974
Custom S.A.	83988	Ondine S.A.	83954
Darchange S.à r.l.	83959	Primeco Investment S.à r.l.	83964
Ech 2 Finco S. à r.l.	83961	Pulcinella S.à r.l.	83996
Ech 2 S.à r.l.	83961	QMC Luxco S.à r.l.	83964
Ech Finco S.à r.l.	83961	Ranoo S.à r.l.	83994
Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l.	83963	Safe Ship Capital Partners S.à r.l.	83990
Erasme Investissements S.A.	83997	Schönhauser Allee S.A.	83964
Euro Agenturen S.A.	83958	Société Financière Immobilière S.A.	83960
Euro East Construction S.A.	83960	Sopasa Participations S.A.	83960
European Seafood 1 S.à r.l.	83956	Svelux S.à r.l.	83992
Evraz Group S.A.	83959	Tag Domaines & Négoce S.A.	83955
FB Real S.à r.l.	83985	TAG I.D. S.A.	83954
FDF	83955	TBU-3 International S.A.	84000
Fenicia S.A.	83959	Tiger Global PIP V Parent S.à r.l.	83958
Fidei Fiduciaire S. à r.l.	83965	UBS (LUX) Open-End Real Estate Mana- gement Company S.à r.l.	83963
Gant International S.à r.l.	83969	VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l.	83963
HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch	84000	Viva Luxembourg Holdings S.à r.l.	83959
HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch	84000	Vivinvest SA	83957
International Chemical Investments S.à r.l.	83987	V.K.Promotion S.A.	83999
		Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA	83954

Irelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108530/10.

(090129856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Ondine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108531/10.

(090129857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

TAG I.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 84.494.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108568/10.

(090129850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Acanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.534.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009108648/12.

(090130307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Weinberg Real Estate Partners # 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.468.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2009108439/12.

(090130246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Tag Domaines & Négoce S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.589.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108569/10.

(090129851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

FDF, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.929.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009108573/10.

(090129855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Maruh Investment Company Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.132.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009108580/10.

(090129823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Lemcon Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEMCON COMPANY S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108589/12.

(090129832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

CHH Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 46.057.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHH FINANCIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108590/12.

(090129833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Bedero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 131.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *BEDERO SA*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009108591/12.

(090129834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Isolation Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 137.263.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55937 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009108668/12.

(090130480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

54th Street Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 147.206.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55970 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2009108669/12.

(090130507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

European Seafood 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.880.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Extrait du procès-verbal de la réunion de conseil de gérance du 23 juillet 2007

Le conseil nomme comme président du conseil de gérance Monsieur Joseph C Cohen demeurant au 10 Clarence Terrace NW1 4RD, Londres, Royaume-Uni.

Pour extrait conforme
EUROPEAN SEAFOOD 1 S.à r.l.
Signature
Gérant

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2007134093/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK02062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2007.

Agrindus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 21.186.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire, tenue extraordinairement le 22 juillet 2009 le mandat du Réviseur Indépendant GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., 83, Pafabruch, L-8308 CAPELLEN R.C.S. Luxembourg B-43298 (anciennement dénommée Lux-Audit Révision S.à r.l.), a été renouvelé pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, 06 AOÛT 2009.

Pour AGRINDUS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009108647/18.

(090130121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Compagnie de Distribution Africaine (CDA), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE DE DISTRIBUTION AFRICAINE (CDA)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108592/12.

(090129835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Vivinvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 114.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009108594/12.

(090130064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Mountain & Wave, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 147.204.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009108657/12.

(090130279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

M.A.P. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 55.699.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le mardi 18 août 2009

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 18 août 2009 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué:

- Monsieur Pascal ROBINET, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009108616/18.

(090130258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Euro Agenturen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 92.204.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55935 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009108667/12.

(090130466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Tiger Global PIP V Parent S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 145.124.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009108670/12.

(090130528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Colonnade Holdco N° 10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco N° 10 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009108729/12.

(090129840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Viva Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.255.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009108750/12.

(090130557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 août 2009.

BLANCHE MOUTRIER

Notaire

Référence de publication: 2009108752/12.

(090130448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 119.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DARCHANGE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009108758/12.

(090130409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Fencia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 93.209.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 15 avril 2009 que:
1. Sont réélus administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Patrick MOINET, Administrateur de catégorie B;
- Monsieur Henry PETER, Administrateur de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009107607/18.

(090129275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Euro East Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.066.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107616/18.

(090129023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Société Financière Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.703.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateur restants du 31 juillet 2009

Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 12 AOÛT 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOCIETE FINANCIERE IMMOBILIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009107617/18.

(090129020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Sopasa Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.145.

—
Les actionnaires ont décidés en date du 10 août 2009 les modifications suivantes:

- accepter la démission de ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'administrateur de la société.
- nommer la société ATC Secretarial Services (Luxembourg) S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.80093, ayant son siège sociale au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2015, avec comme représentant permanent Mr Richard Brekelmans né le 12 septembre 1960 à Amsterdam (Pays-Bas) ayant son adresse professionnelle au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 Août 2009.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009107630/18.

(090129173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Lion/Rally Lux 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 139.056.

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique en date du 10 juillet 2009 que l'actionnaire a décidé de:

DEMISSIONS

- Accepter la démission de KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

NOMINATIONS

- Nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et pour une période prenant fin à la date de l'assemblée annuelle en 2015. Luxembourg, 20 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009107629/15.

(090129163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Ech Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.617.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Finco S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108903/13.

(090131210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech 2 Finco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.228.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech 2 Finco S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108905/13.

(090131214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.959.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech 2 S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108907/13.

(090131219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Jerboa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.306.

—
Extrait du transfert de parts de la société daté du 6 mai 2009

En vertu du contrat de cession de parts daté du 6 mai 2009, SREI (Southern Europe) Sarl a reçu les parts dans la Société de la manière suivante:

- 45 parts sociales de Prep Cyprus Limited.
- 4 parts sociales de International Financial Developments - Infide N.V.
- 1 part sociale de Alignment BV.
- 5 parts sociales de Inro SA.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009108615/17.

(090130282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Les Trois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6777 Grevenmacher, 1, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 123.413.

—
Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009108655/11.

(090130441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

CréaMark Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.
R.C.S. Luxembourg B 79.794.

—
Statuts coordonnés suivant acte du 29 juillet 2009, reçu par Me Urbain THOLL, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009108658/10.

(090130327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Lancaster Properties, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 117.336.

—
Extrait des résolutions des associés du 5 août 2009

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- de nommer Luxembourg Corporation Company SA, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.974, gérant de type B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Audrey Delaby

Mandataire

Référence de publication: 2009108617/16.

(090130249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

UBS (LUX) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Open-End Real Estate Management Company S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108902/13.

(090131206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.311.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ech Lux 2 (Hainer Weg, Frankfurt) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108908/13.

(090131224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

VA No 1 (Dischhaus) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.023.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VA No1 (Dischhaus) S.à r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Michaela Imwinkelried / Peter Sasse

Executive Director / Associate Director

Référence de publication: 2009108910/13.

(090131226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Caralto Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 17.938.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29 juin 2007 à Luxembourg

L'assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007121196/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070139579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2007.

QMC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.906.

En date du 20 avril 2009, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

- modification de l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Johan Dejans de l'ancienne adresse 9 rue Sainte Zithe L-2763 à la nouvelle adresse 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg

Luxembourg, le 12 août 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009107594/15.

(090129126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Primeco Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.095.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juin 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2009.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2009108664/13.

(090130349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 146.909.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 12 août 2009, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 12 août 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009108665/13.

(090130358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Intervest Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 95.096.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 17 juin 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 juin 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009108660/13.

(090130336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

**Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme,
(anc. Fidei Fiduciaire S. à r.l.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 117.939.

L'an deux mille neuf, le trente juillet,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu

Capita Fiduciary Group S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 147080 dûment représentée par Monsieur Ian ROBERTS, Maître en Economie, demeurant à Lon Carie, Les Ruisseaux, St Brelade, JE3 8DD Jersey, en vertu d'une procuration datée du 30 juillet 2009, laquelle demeurera annexée au présent acte, étant l'associé unique ("Associé Unique") de la société à responsabilité limitée "FIDEI FIDUCIAIRE S.à R.L.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, Rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 117.939, constituée suivant acte d'approbation de scission reçu le 31 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.789 du 25 septembre 2006 (la "Société").

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I.- Il détient l'entière propriété des parts sociales actuellement en émission dans la Société.

II.- Il désire faire acter ses décisions relatives aux points suivants:

1.- Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.).

2.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) par incorporation de réserves, sans émission d'actions nouvelles.

3.- Modification de la dénomination sociale de la société en "CAPITA FIDUCIARY S.A..".

4.- Modification de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité de domiciliaire de sociétés, ainsi que la prestation de tous services au sens large découlant de cette activité, telles que l'assistance relative à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Sont toutefois exclues les prestations relevant strictement de l'expertise comptable et de la révision.

Elle a également pour objet l'activité de teneur de registres, d'agent administratif et d'agent de communication suivant la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle pourra rendre tous services et fournir toute assistance généralement quelconque de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et, le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut entreprendre toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays."

5.- Décharge au gérant de la société à responsabilité limitée.

6.- Nomination des membres du Conseil d'administration et création de 3 catégories A, B et C d'administrateurs.

7.- Nomination d'un réviseur d'entreprises.

8.- Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société et pour refléter les décisions à prendre au sujet d'éventuelles clauses particulières.

Après avoir fait acter ce qui précède, l'Associé Unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la société.

Par conséquent les 250 (deux cent cinquante) parts sociales actuelles sont remplacées par 250 (deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent Euros) chacune.

Chaque associé recevra une "action S.A." en échange d'une "part sociale S.à r.l."

Conformément aux articles 31-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme sociale a fait l'objet d'un rapport d'évaluation par Deloitte S.A. représenté par Monsieur Martin Flaunet, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg en date du 27 juillet 2009. Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur nette de la société qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions représentatives du capital social.

Le capital social s'élève à EUR 25.000, - représenté par 250 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune."

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par le comparant.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), sans émission d'actions nouvelles, et ceci par incorporation au capital de réserves.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un bilan récent de la société où apparaissent lesdits montants, leur affectation en tant que réserves ayant été dûment approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la société en "CAPITA FIDUCIARY S.A."

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité de domiciliaire de sociétés, ainsi que la prestation de tous services au sens large découlant de cette activité, telles que l'assistance relative à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Sont toutefois exclues les prestations relevant strictement de l'expertise comptable et de la révision.

Elle a également pour objet l'activité de teneur de registres, d'agent administratif et d'agent de communication suivant la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et, le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut entreprendre toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays."

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide de donner entière décharge au gérant de la société à responsabilité limitée pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide d'établir 3 (trois) catégories d'administrateurs (catégorie A, catégorie B et catégorie C) et de nommer les personnes suivantes:

A) Administrateurs catégorie A:

- Monsieur Ian ROBERTS, Maître en Economie, né à Stockport (GB), le 11 Juin 1966, demeurant à Lon Carie, Les Ruisseaux, St Brelade, JE3 8DD Jersey;

- Monsieur Henk KNUVERS licencié en droit, né à Gouda (NL), le 1 Avril 1946, demeurant Jan Ayeweg 8, 1797 RL, Den Hoorn (Texel).

B) Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Alain LAM L.C.K., Réviseur d'entreprises, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen;

- Monsieur Bruno BEERNAERTS, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à L-2172 Luxembourg, 37 rue Alphonse Munchen.

C) Administrateur catégorie C:

- Monsieur Jean Noël LEQUEUE, expert indépendant, demeurant à B-6700 Arlon, 30, Chemin du Bois des Paresseux. Leur mandat se terminera le 31 décembre 2012.

Septième résolution:

L'associé unique décide, selon la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, que la révision des comptes annuels de la société sera effectuée par un Réviseur d'Entreprises ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises, agréés à Luxembourg, à désigner par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son/leurs mandat(s), qui ne peut pas excéder six années.

Huitième résolution:

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, leur donnant la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "CAPITA FIDUCIAR Y S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout moment à tout endroit de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration et à tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'activité de domiciliaire de sociétés, ainsi que la prestation de tous services au sens large découlant de cette activité, telles que l'assistance relative à l'étude, la promotion, la constitution, le développement, la réorganisation, la gestion et la domiciliation de toutes entreprises, organisations, sociétés et fondations.

Sont toutefois exclues les prestations relevant strictement de l'expertise comptable et de la révision.

Elle a également pour objet l'activité de teneur de registres, d'agent administratif et d'agent de communication suivant la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elle pourra rendre tous services et fournir toutes assistances généralement quelconques de nature à faciliter l'établissement de personnes tant physiques que morales au Luxembourg et, le cas échéant, à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut entreprendre toutes activités et toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières, mobilières et autres, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Art. 5. Le capital entièrement souscrit et libéré est fixé à EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille Euros), représenté par 250 (deux cent cinquante) actions de EUR 1.000,- (mille Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration divisé en 3 (trois) catégories d'administrateurs: catégorie A, catégorie B et catégorie C.

Le conseil est composé de trois membres au moins et élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée

générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à deux ou plusieurs administrateurs, directeurs et/ou agents, associés ou non-associés.

Le conseil d'administration a, en outre, le pouvoir de déléguer des pouvoirs spécifiques à un ou plusieurs comités composés d'administrateurs, directeurs et/ou agents, associés ou non-associés.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunira au moins deux fois par an. Il le fera sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration.

En son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quinze jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et qu'au moins un administrateur de catégorie A et B est présent ou représenté.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Cette majorité doit inclure la voix d'au moins un administrateur de catégorie A et B.

Les décisions relatives à tout achat ou investissement non prévu dans le budget annuel devront recueillir le vote favorable de la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, dont celui de deux administrateurs de catégorie A.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 9. La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 11. La révision des comptes annuels de la société sera effectuée par un Réviseur d'Entreprises ou plusieurs Réviseurs d'Entreprises, agréés à Luxembourg, à désigner par le Conseil d'Administration qui fixe la durée de son/leurs mandat(s), qui ne peut pas excéder six années.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin de chaque année à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable précédent.

Art. 14. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 15. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. ROBERTS, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 Août 2009. Relation: LAC/2009/31344. Reçu soixante quinze euros (75 euros)

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOÛT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108205/230.

(090130535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Gant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.003.

L'an deux mil neuf, le quatre août.

Pa rdevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GANT DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social au 28, ul. Rynek, 59-220 Legnica, Pologne, inscrite au registre des sociétés sous le numéro KRS 0000025000,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 31 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société GANT INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1892 du 5 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 575 du 17 mars 2009.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux millions six cent quarante deux mille cinq cents Euros (2.642.500,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions deux cent soixante deux mille cinq cents Euros (4.262.500,- EUR) à six millions neuf cent cinq mille Euros (6.905.000,- EUR) par l'émission de deux cent onze mille quatre cents (211.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les deux cent onze mille quatre cents (211.400) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune et les libérer comme suit:

1) deux cent un mille huit cents (201.800) parts sociales sont libérées par un apport en nature de:

- cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt et un mille deux cents Zloty (121.200,- PLN), représentant 100% des parts sociales de la société Projekt Robotnicza SP zoo, une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 50-121 Wroclaw, Sweska, No. 74, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000289983.

- cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de mille Zloty (1.000,- PLN), représentant 100% des parts sociales de la société Gant 33 SP zoo, une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 50-121 Wroclaw, Sweska, No. 74, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000268522

- deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de mille Zloty (1.000,- PLN), représentant 100% des parts sociales de la société Juwar SP zoo, une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 50-121 Wrocław, Sweska, No. 74, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000118763,

- cinq cent cinquante (550) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille Zloty (10.000,- PLN), représentant 100% des parts sociales de la société Gant 74 SP zoo, une société de droit polonais constituée sous le droit polonais, ayant son siège social à 50-121 Wrocław, Sweska, No. 74, inscrite au registre sous le numéro KRS 0000025076.

A) Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil de gérance de la société Projekt Robotnicza SP zoo datée du 4 août 2009, que:

- GANT DEVELOPMENT S.A. est propriétaire de 50 parts sociales de Projekt Robotnicza SP zoo, soit 100% du capital social total;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- GANT DEVELOPMENT S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les parts sociales apportées de la société sont estimées à 5.279.177,47 PLN, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date, bilan qui restera ci-annexé.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

B) Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil de gérance de la société Gant 74 SP zoo datée du 4 août 2009, que:

- GANT DEVELOPMENT S.A. est propriétaire de 550 parts sociales de Gant 74 SP zoo, soit 100% du capital social total;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- GANT DEVELOPMENT S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les parts sociales apportées de la société sont estimées à 5.994.589,16 PLN, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le bilan intérimaire à cette date, bilan qui restera ci-annexé.

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

C) Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil de gérance de la société Gant 33 SP zoo datée du 4 août 2009, que:

- GANT DEVELOPMENT S.A. est propriétaire de 100 parts sociales de Gant 33 SP zoo, soit 100% du capital social total;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;

- GANT DEVELOPMENT S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- aucune parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;

- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;

- les parts sociales apportées de la société sont estimées à 100.000 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur de marché de la Société,

- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

Il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, que la gérance de la Société GANT INTERNATIONAL S.à r.l. a évalué l'apport à un montant de PLN 100.000.

D) Il résulte d'un certificat émis par le président du conseil de gérance de la société Juwar SP zoo datée du 4 août 2009, que:

- GANT DEVELOPMENT S.A. est propriétaire de 250 parts sociales de Juwar SP zoo, soit 100% du capital social total;
- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- GANT DEVELOPMENT S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi polonaise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, requises en Pologne, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature;
- les parts sociales apportées de la société sont estimées à 250.000 PLN, cette estimation étant basée sur la valeur de marché de la Société,
- ladite estimation n'a pas diminuée jusqu'à ce jour."

Il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire, que la gérance de la Société GANT INTERNATIONAL S.à r.l. a évalué l'apport à un montant de PLN 250.000.

Ces certificats ainsi que ces rapports, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Le montant total de l'apport en nature est évalué à 11.623.766,63 PLN correspondant à DEUX MILLIONS HUIT CENT VINGT HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS CINQ CENTS (EUR 2.828.993,05) sur base du taux de change du 3 août 2009, étant de 4,1088 Zloty Polonais pour 1,- euro.

Le montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.522.500) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir TROIS CENT SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT TREIZE EUROS CINQ CENTS (EUR 306.493,05) est versé dans le compte prime d'émission.

2) Neuf mille six cents (9.600) parts sociales sont libérées intégralement en numéraire pour un montant total de cent vingt mille euros (EUR 120.000).

Le montant de cent vingt mille euros (EUR 120.000) se trouve à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à six millions neuf cent cinq mille Euros (6.905.000,- EUR) représenté par cinq cent cinquante deux mille quatre cents (552.400) parts sociales d'une valeur nominale de douze Euros et cinquante Cents (12,50 EUR) chacune, toutes libérées intégralement."

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ quatre mille euros (4.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GANT DEVELOPMENT S.A., having its registered office at 28, ul. Rynek, 59-220 Lagnica, Poland, inscribed in the register of the companies under the number KRS 0000025000,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated July 31, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Gant International S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on July 5, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1892 on September 5, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on February 11, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 575 on March 17, 2009;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of two million six hundred forty-two thousand five hundred euros (EUR 2,642,500.-) to bring it from its present amount of four million two hundred sixty-two thousand five hundred euros (EUR 4,262,500.-) to six million nine hundred five thousand euros (EUR 6,905,000.-) by issuance of two hundred eleven thousand four hundred (211,400) new shares with a par value of twelve euros and fifty cents (EUR 12.50) each, having the same rights and obligations as the existing shares

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the two hundred eleven thousand four hundred (211,400) new shares with a par value of twelve euros and fifty cents (EUR 12.50) each, and to have them fully paid up as follows:

1) two hundred one thousand eight hundred (201,800) are fully paid up by contribution in kind of:

- fifty (50) shares with a par value of one hundred twenty one thousand two hundred (121,200.-) PLN each representing 100% of the shares of the company Projekt Robotnicza Sp zoo, a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 50-121 WROCLAW, SZEWSKA, No. 74 registered under the number KRS 0000289983.

- one hundred (100) shares with a par value of one thousand (1,000) PLN, representing 100% of the shares of the company Gant 33 Sp zoo, a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 50-121 WROCLAW, SZEWSKA, No. 74 registered under the number KRS 0000268522,

- two hundred fifty (250) shares with a par value of one thousand (1,000.-) PLN each, representing 100% of the shares of the company Juwar Sp zoo, a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 50-121 WROCLAW, SZEWSKA, No. 74 registered under the number KRS 0000118763,

- five hundred fifty (550) shares with a par value of ten thousand (10,000.-) PLN each representing 100% of the shares of the company Gant 74 Sp zoo, a limited liability company constituted under the laws of Poland, with its registered office at 50-121 WROCLAW, SZEWSKA, No. 74 registered under the number KRS 0000025076.

A) It results from a certificate issued by the Chairman of the board of Manager of Projekt Robotnicza Sp zoo on 4 August 2009, that:

"- GANT DEVELOPMENT S.A. is the owner of 50 shares of Projekt Robotnicza SP zoo, being 100 % of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- GANT DEVELOPMENT S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- shares are not encumbered with any pledge, or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- the Company's shares to be contributed are worth 5,279,177.47 PLN, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached balance sheet of the Company.

- the said estimation has not decreased till today."

B) It results from a certificate issued by the Chairman of the board of Manager of Gant 74 Sp zoo on 4 August 2009, that:

- GANT DEVELOPMENT S.A. is the owner of 550 shares of Gant 74 SP zoo, being 100 % of the company's total share capital;

- such shares are fully paid-up;

- GANT DEVELOPMENT S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- shares are not encumbered with any pledge, or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 5,994,589.16 PLN, this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached balance sheet of the Company.
- the said estimation has not decreased till today."

C) It results from a certificate issued by the Chairman of the board of Manager of Gant 33 Sp zoo on 4 August 2009, that:

- GANT DEVELOPMENT S.A. is the owner of 100 shares of Gant 33 SP zoo, being 100% of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- GANT DEVELOPMENT S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- shares are not encumbered with any pledge, or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 100,000 PLN, this estimation being based on the fair market value of the Company.
- the said estimation has not decreased till today."

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company GANT INTERNATIONAL S.à r.l. has evaluated the contribution at PLN 100,000.

D) It results from a certificate issued by the Chairman of the board of Manager of Juwar Sp zoo on 4 August 2009, that:

- GANT DEVELOPMENT S.A. is the owner of 250 shares of Juwar SP zoo, being 100 % of the company's total share capital;
- such shares are fully paid-up;
- GANT DEVELOPMENT S.A. is the entity solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- shares are not encumbered with any pledge, or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Polish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Poland, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
- the Company's shares to be contributed are worth 250,000 PLN, this estimation being based on the fair market value of the Company.
- the said estimation has not decreased till today."

As it appears from the valuation report presented to the notary, the management of the Company GANT INTERNATIONAL S.à r.l. has evaluated the contribution at PLN 250,000.

Such certificates and the valuation reports, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Contribution in kind is estimated at 11,623,766.63 PLN, corresponding at TWO MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-EIGHT THOUSAND NINE HUNDRED NINETY THREE EUROS FIVE CENTS (EUR 2,828,993.05) on basis of the exchange rate dated 3rd August 2009, being 4.1088 Polish Zloty for 1.- Euro.

The amount of TWO MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 2,522,500) has been transferred to the share capital account and the surplus, being THREE HUNDRED SIX THOUSAND FOUR HUNDRED NINETY-THREE EUROS FIVE CENTS (EUR 306,493.05) has been transferred to the share premium account.

2) Nine thousand six hundred (9,600) shares are fully paid up by a contribution in cash for a total amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000).

The total amount of one hundred twenty thousand euro (EUR 120,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at six million nine hundred five thousand euros (EUR 6,905,000.-) represented by five hundred fifty-two thousand four hundred (552,400) shares with a par value of twelve euros and fifty cents (EUR 12.50) each, all fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros (4,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present original deed.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31967. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009108182/289.

(090130049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

OI-Books S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.674.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the thirty first day of July.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Orlando Italy Special Situations SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a company limited by shares, having its registered office in L-1331 Luxembourg, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 31,

Here represented by Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to enact as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme):

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the appearing sole shareholder and all those who may become shareholders a company in the form of a société anonyme, under the name of "OI-Books S.A." (the "Company"), which will be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licenses, to manage and develop them; to

grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may borrow under any form whatsoever, through the issue of public or private loans or bonds, whether interest bearing or profit sharing.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Registered office.

4.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. The registered office of the Company may be transferred within the City of Luxembourg by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.2. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such temporary transfer of the registered office remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital - Shares.

5.1. The subscribed corporate capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand Euros), divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euros) each.

5.2. The authorized capital is set at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euros) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten EUR) each.

5.3. The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

5.4. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years from the date of publication of the present deed, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

5.5. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

5.6. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

5.7. Any share premium may be distributed by the shareholders' meeting in the form of distribution of free reserves of the company.

Art. 6. Meetings of shareholders - General.

6.1. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

6.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meeting of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, requests the formal approval of the general meeting of shareholders.

6.3. Any general meeting of shareholders shall be convened as set forth in the Law.

6.4. Each Share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

6.5. Except as otherwise required by Law, resolutions at an annual or ordinary meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of shareholders present and voting, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by a two thirds majority of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the shareholder commitments may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders.

6.6. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to take part in any meeting of shareholders.

6.7. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the shareholders may validly waive any convening formalities.

Art. 7. Board of directors.

7.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) directors, who need not to be shareholders of the Company.

7.2. However, if the Company is set up by a single shareholder or if, at a general shareholders meeting, it is acknowledged that the meeting includes no more than one sole shareholder; the composition of the board of directors may be limited to one member up to and until the next shareholders meeting evidencing that there is more than only one shareholder.

7.3. The directors shall be appointed at the general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall stay in office until their successors are elected. They are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

7.4. If a body corporate is appointed as director of the Company, it shall nominate a permanent representative responsible for the carrying-out of its mission in the name of and on behalf of the body corporate.

7.5. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted in a general shareholders meeting.

7.6. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies which shall remain in office until the next general meeting of shareholders or convene a general shareholders meeting for their immediate replacement.

7.7. The directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board of directors.

7.8. The Board may, upon previous authorization by the shareholders' meeting, issue convertible bonds under the form of nominative certificates or bearer certificates, payable in any currency. The Board will determine the nature, issue price, interest rate, terms and conditions for issue and repurchase, as well as all other conditions of the issue. In case of nominative certificates, a register will be held at the registered office.

Art. 8. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 9. Procedural aspects.

9.1. In case of plurality of directors, the board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. Whatever the composition of the board of directors is, the Chairman may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

9.2. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, fax, electronic mail to each director at least 3 (three) Business Days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telegram, fax, electronic mail shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, telegram or electronic mail. No notice shall be required for board of directors' meetings held at those times and places as previously agreed upon by the board of directors.

9.3. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing by fax, telegram or electronic mail another director as his proxy. The use of video and teleconferencing equipment shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be physically present and authorised to vote.

9.4. In case of plurality of directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present at the meeting of the board of directors.

9.5. Decisions shall be taken by a majority of the votes cast of those present or represented at such meeting.

9.6. Written resolutions signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by all the members of the board of directors shall have the same effect as resolutions validly adopted during a meeting of the board of directors.

9.7. For the purposes of these Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 10. Minutes of the meeting of the board.

10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded by the minutes of the meetings to be signed by two of the Directors present at the meeting. The signature of any directors participating by tele- or vidéoconférence shall be affixed by the person instructed therefore during such video- or conference call

10.2. The resolutions adopted by the sole director shall be recorded by the minutes signed by the sole director.

10.3. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director or, in case of plurality of directors, by the chairman and the secretary or by any two directors.

Art. 11. Powers of the board.

11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

11.2. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation powers in respect thereof, to one of the members of the board of directors who shall be designated as the managing director. The board of directors may also confer special powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their remuneration.

11.3. Such delegation in favor of a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the general meeting on the salary, fees and any advantages granted to managing director.

Art. 12. Binding signature. The Company will be bound by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any two directors of the Company or by the joint or single signatures of any person to whom any signatory powers shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by Law who need not to be shareholder of the Company. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending of up to six years.

Art. 14. Appropriation of profits.

14.1. Legal Reserve.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve account. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

14.2. Dividends.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by Law.

Art. 15. Dissolution and Liquidation.

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

15.2. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed by the meeting of shareholders further determining their powers and their compensation.

Art. 16. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Art. 17. Annual general meeting of shareholders.

17.1. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Thursday of the month of March at 5.30 p.m.

17.2. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

17.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notices.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on the December 31, 2009.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in 2010.

Subscription

The Articles having thus been established, the share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscribe d amount (in USD)	% of share capital
Orlando Italy Special Situations SICAR S.C.A.	3,100	31,000.00	100.00 %
Total	3,100	31,000.00	100.00 %

All the Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by the production of a blocking certificate.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies, as amended have been duly observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above appearing party, representing the entire subscribed share capital has immediately adopted with the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at THREE (3).

2. The following are appointed Directors:

- Mrs Sonja BEMTGEN, criminologue, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg,
 - Mrs Stéphanie Bouju, private employee, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg,
 - Ms Virginie Derains, private employee, residing in 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in Luxembourg.
- Unless renewed, their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

3. Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office in Munsbach, Parc d'Activités Syrdall,

Unless renewed, the term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

4. The registered office of the Company is established at 31, Boulevard Grande - Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Orlando Italy Special Situations SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Ici représentée par Mme Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès - qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé, entre l'unique actionnaire comparant et toutes celles qui deviendront dans la suite actionnaires d'une société constituée sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "OI-Books S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci - après la "Loi") ainsi que par les présents statuts (ci - après les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social de la Société pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

4.2. Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 5. Capital - Actions.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

5.2. Le capital autorisé est fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

5.3. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.4. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à compter de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

5.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

5.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Assemblées des actionnaires - Général.

6.1. L'actionnaire unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

6.2. En cas de pluralité d'actionnaires, chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, requiert une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

6.3. Toute assemblée générale des actionnaires sera convoquée conformément à la Loi.

6.4. Chaque Action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

6.5. Sauf stipulations contraires de la Loi, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires, dûment convoquée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants, indépendamment de la proportion du capital représenté.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être approuvées devront réunir une majorité de deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

6.6. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires afin de participer à toute assemblée des actionnaires.

6.7. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, les actionnaires pourront valablement dispenser de toutes formalités de convocations.

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.2. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou qu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

7.3. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

7.4. Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de cette personne morale.

7.5. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée lors de l'assemblée générale des actionnaires.

7.6. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, lequel restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires; ou convoquer une assemblée générale des actionnaires pour son remplacement immédiat.

7.7. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 8. Indemnisations.

8.1. La société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il est administrateur ou directeur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires pour lesquelles il sera finalement jugé par telle action, procès ou procédure responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

8.2. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 9. Modalités procédurales.

9.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Quelle que soit la composition du conseil d'administration, son Président pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

9.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme, fax courrier électronique à chaque administrateur au moins 3 (trois) Jours Ouvrables avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télégramme, fax ou courrier électronique. Cette convocation peut être levée par le consentement donné par écrit, par fax, télégramme ou courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à des dates, heures et places précédemment convenues par le conseil d'administration.

9.3. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par courrier électronique, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement vidéo et de téléconférence est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être physiquement présents et autorisés à voter.

9.4. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente à la réunion du conseil d'administration.

9.5. Les décisions seront prises à la majorité des voix exprimées des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

9.6. Les résolutions écrites signées par l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles valablement prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

9.7. Dans la perspective des Statuts, "Jours Ouvrables" a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration.

10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, lesquels seront signés par deux des administrateurs présents à la réunion. La signature de tous administrateurs participant à la réunion par télé ou vidéoconférence sera apposée par la personne ayant reçu instruction à cet effet pendant la vidéoconférence ou la conférence téléphonique.

10.2. Les résolutions prises par l'administrateur unique seront constatées par des procès-verbaux signés par l'administrateur unique.

10.3. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par son administrateur unique ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le Président et le secrétaire ou par deux des administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que les pouvoirs de représentation de la Société en relation avec ceux - ci à un des membres du conseil d'administration, qui sera nommé comme administrateur-délégué. Le conseil d'administration pourra en outre conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, afin de nommer et révoquer tous agents et employés et de fixer leurs rémunérations.

11.3. Une telle délégation à un membre du conseil d'administration impose à celui-ci l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués à cet administrateur-délégué.

Art. 12. Pouvoirs de représentation. La Société est engagée par la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux des administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle des pouvoirs de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la Loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes formeront le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de maximum six ans.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Réserve Légale.

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués au compte de la réserve statutaire. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 15. Dissolution et Liquidation.

15.1. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts.

15.2. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, déterminant en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 17. Assemblée générale annuelle.

17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le dernier jeudi du mois de mars à 17.30 heures.

17.2. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle sera tenue le Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3. D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieux et places tels que spécifié dans les avis de convocations.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2010.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Nombre d'Actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social
Orlando Italy Special Situations SICAR	3.100	31.000,-	100,00%
Total	3.100	31.000,-	100,00%

Les Actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi que preuve en a été donnée au notaire soussigné par la production d'un certificat bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été dûment accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale extraordinaire.

Le comparant ci - dessus, représentant la totalité du capital souscrit a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS (3).

2. Sont nommés administrateurs:

- Mme Sonja BEMTGEN, criminologue, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
 - Mme Stéphanie Bouju, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
 - Mlle Virginie Derains, employée privée, demeurant au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.
- Sauf renouvellement, leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Munsbach, Parc d'Activités Syrdall,

Sauf renouvellement, son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Le siège social de la Société est fixé à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31830. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108188/478.

(090130032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

Acanto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.534.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ACANTO S.A.", R.C.S. Luxembourg N ° B 70.534, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 701 du 21 septembre 1999.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 691 du 4 mai 2002.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, juriste, domicilié professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc KOEUNE, préqualifié.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que vingt mille cent vingt (20.120) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant soixante-huit pourcent virgule vingt-sept (68,27%) du capital social de deux cent quatre-vingt quatorze mille sept cents euros (EUR 294.700,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant été convoqués conformément aux exigences légales.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;
2. Suppression de deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2.290) actions, sans réduction consécutive du capital social, par annulation de deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2.290) actions propres;
3. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 294.700,-) et absorption de la prime d'émission à concurrence d'un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 988.686,-) par compensation avec les pertes cumulées à concurrence d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.283.386,-) au 26 juin 2009;
4. Fixation de la valeur nominale des actions de la société à dix euros (EUR 10,-) chacune;
5. Augmentation du capital social à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-) pour le porter à un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-), avec émission correspondante de cent quarante-huit mille (148.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

6. Souscription et libération par la société UBI MAIOR S.R.L. par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société ACANTO S.A., d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-);

7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions, de sorte que le capital est provisoirement d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 294.700,-) représenté par vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix actions sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer deux mille deux cent quatre-vingt-dix (2.290) actions propres sans réduction consécutive du capital social, détenue par ACANTO S.A., de sorte que le capital social la Société de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 294.700,-) est désormais représenté par vingt-sept mille cent quatre-vingt (27.180) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 294.700,-) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent euros (EUR 294.700,-) représenté par vingt-sept mille cent quatre-vingt (27.180) actions sans valeur nominale à zéro euro (EUR 0,-) ainsi que d'absorber la prime d'émission à concurrence d'un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 988.686,-) pour ramener son montant actuel de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-six euros (EUR 988.686,-) à zéro euro (EUR 0,-), par compensation avec les pertes cumulées à concurrence d'un montant d'un million deux cent quatre-vingt-trois mille trois cent quatre-vingt-six euros (EUR 1.283.386,-) au 26 juin 2009.

La réalité des pertes a été prouvée au notaire instrumentaire par une copie d'un bilan établi au 26 juin 2009, lesquels états financiers demeureront annexés à la présente.

Quatrième résolution

Fixation de la valeur nominale des actions de la société à dix euros (EUR 10,-) chacune.

Cinquième résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-) pour le porter à un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-), avec émission correspondante de cent quarante-huit mille (148.000) actions sans valeur nominale.

Suite à l'ouverture de la période de souscription en date du 27 mai 2009 et clôturée 30 jours plus tard, aucun des actionnaires existants n'a exercé son droit préférentiel de souscription.

Les cent quarante-huit mille (148.000) actions sans valeur nominale ont été intégralement souscrites par la société UBI MAIOR S.R.L., ayant son siège social à Via dei Boschetti, 1, I-20121 Milan, Italie, et libérées par un apport en nature consistant dans l'apport d'une créance sur la société ACANTO S.A., d'un montant total d'un million quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 1.480.000,-).

Le souscripteur unique, la société UBI MAIOR S.R.L., préqualifiée, est ici représenté par Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 27 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les parties comparaisant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 21 juillet 2009 par AUDIT & COMPLIANCE s.à r.l., réviseur d'entreprises ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur des créances ci-dessus mentionnées est constatée par ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes.

Conclusion:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des actions de ACANTO S.A. à émettre en contrepartie."

Le notaire constate expressément avoir procédé à la vérification de l'existence des conditions posées à l'article 26, 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 16.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Galiotto, M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009108225/106.

(090130289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

FB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.936.

Im Jahre zweitausend und neun, am dritten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

KEH Holding GmbH, eine österreichische Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Salesianergasse 23, A-1030 Wien, Österreich, eingeschrieben beim Handelsgericht Wien, Österreich, unter der Nummer FN 167418 D, hier rechtmäßig hier vertreten durch Frau Corinne PETIT, Privatangestellte, mit Geschäftsadresse in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, gemäß einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Wien, Österreich am 23. Juli 2009.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Bevollmächtigte und den unterzeichnenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar das Nachstehende wie folgt zu beurkunden:

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) FB Real S.à r.l. mit Sitz in L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 139.936, wurde am 3. Juli 2008 durch Urkunde vom unterzeichnenden Notar gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association unter Nummer 1845 am 26. Juli 2008 veröffentlichte wurde.

- Die Erschienene, rechtmäßig hier vertreten wie eingangs erwähnt, ist alleiniger Gesellschafter vorstehender Gesellschaft und hat folgende Beschlüsse durch ihren gesetzlichen Vertreter gefasst:

Erster Beschluss

Es wird beschlossen das Gesellschaftsjahr abzuändern, welches von nun vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres laufen soll und nicht mehr wie bisher vom 1. März eines Jahres bis zum 28. Februar des darauffolgenden Jahres.

Demzufolge wird das am 1. März 2009 begonnene Geschäftsjahr ausnahmsweise am 31. Dezember 2009 enden.

Bezugnehmend auf den zuvor gefassten Beschluss lautet Artikel 19 der Satzung der Gesellschaft von nun an wie folgt:

„ **Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.“

Zweiter Beschluss

Bezugnehmend auf den zuvor gefassten Beschluss wird beschlossen Artikel 20 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„ **Art. 20.** Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und der Geschäftsführer oder der Rat der Geschäftsführer erstellt ein Inventar und eine Bilanz, die Angaben des Wertes des Vermögens und der Verbindlichkeiten der Gesellschaft enthält. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.“

Kosten

Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Beschlüsse erwachsen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Der amtierende Notar, der deutschen Sprache kundig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen des Vertreters der vorgeannten Partei diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in englischer Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vertreter der Erschienenen, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die englische Übersetzung des vorhergehenden Textes

In the year two thousand and nine on the third of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

The private limited liability company KEH Holding GmbH, an Austrian Gesellschaft mit beschränkter Haftung, having its registered office at Salesianergasse 23, A-1020 Vienna, Austria, and registered with the Register of Companies of Vienna, Austria, under the number FN 167418 D, here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal in Vienna, Austria on July 23rd, 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above stated capacities, has requested the undersigned notary to document the following:

- That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) FB Real S.à r.l., having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 139.936, has been incorporated by deed of the undersigned notary on July 3rd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1845 of July 26th, 2008.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its representative, the following resolutions:

First resolution

Decision is taken to amend the Company's year which shall from now on commence on January 1st and end on December 31st of each year and shall no more commence on March 1st of one year and end on February 28th of the following year.

Therefore the Company's year which has started on March 1st, 2009 shall exceptionally end on December 31st, 2009.

Referring to the aforementioned decision Article 19 of the Articles of Incorporation of the Company shall from now on read as follows:

" **Art. 19.** The Company's year commences on the 1st day of January and ends on the 31st day of December of the same year."

Second resolution

Referring to the aforementioned resolution, it is decided to amend Article 20 of the Articles of Incorporation of the Company as follows:

" **Art. 20.** Each year on the 31st day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. LAC/2009/31913. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108866/97.

(090130694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

International Chemical Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.972.

L'an deux mil neuf, le six août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur George ARKEDIS, directeur de sociétés, demeurant au 21 BIS, rue du Marechal Gallieni, Bat C, F-78000 Versailles, ici représenté par Monsieur Denis BRETTNACHER, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Versailles le 5 août 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante est le seul associé de la société International Chemical Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 91.972, constituée par acte de Maître Alphonse LENTZ, notaire alors de résidence à Remich, en date du 24 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 337 du 28 mars 2003, ci-après "la Société". Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 772 du 31 mars 2008.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

- 1) Ajout dans les statuts de la Société de la possibilité de verser des dividendes intérimaires; et
- 2) Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société;
- 3) Divers.

Première et Unique résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter dans les statuts de la Société la possibilité de verser des dividendes intérimaires et d'ajouter en conséquence 6 alinéas à l'article 14 des statuts de la Société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 14. (Alinéas 3 à 8).** Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés."

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.- EUR) sont à charge de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Brettnacher et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 août 2009. LAC/2009/32683. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108869/56.

(090130681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Custom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.470.

L'an deux mil neuf, le six août.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "CUSTOM S.A.", une société anonyme établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 124.470, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, alors notaire de résidence à Remich, en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 681 du 23 avril 2007. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en vertu d'un acte reçu par le notaire soussignée, le 8 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1255 du 30 juin 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques et financières, domicilié professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jacopo ROSSI, licencié en sciences politiques, domicilié professionnellement à la même adresse.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Pascale BOUGARD, employée privée, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires présents ou représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 3 a) des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin de remplacer le commissaire aux comptes par le réviseur d'entreprises en tant qu'organe chargé de surveiller la Société conformément à l'article 22 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée;
3. Modification subséquente des articles 20 b) et 21 des statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la modification de l'article 17 des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 24 des statuts de la Société afin de faire référence tant à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, qu'à la loi du 5 avril 1993, telle que modifiée;
5. Révocation de H.R.T. REVISION de sa fonction de commissaire aux comptes suite à la modification de l'article 17 des statuts de la Société et décharge à accorder au commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat;
6. Acceptation de la démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO en tant qu'administrateur de la Société et décharge à accorder à l'administrateur démissionnaire pour l'exécution de son mandat;
7. Nomination de Madame Marie-Anne DASSI en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Lorenzo GIANELLO, démissionnaire;
8. Entérinement de la décision du conseil d'administration de la Société du 9 juin 2009 de transférer le siège social de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue;
9. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 3.a) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Siège social.

a) Le Siège Social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré ailleurs dans la même municipalité, par simple décision du Conseil."

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 17 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 17. Réviseurs d'Entreprises. La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Ils sont nommés par le Conseil, qui fixe leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat."

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier, en conséquence de la résolution précédente, les articles 20 b) et 21 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

" Art. 20.

b) L'Assemblée Générale annuelle se verra soumettre les rapports des administrateurs et réviseur(s) et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes lesquels seront alors déposés au Registre de Commerce."

" Art. 21. Décharge. Après adoption du bilan et du compte de profits et pertes, l'Assemblée Générale annuelle donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et réviseur(s) de tout engagement envers la Société."

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 24 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi ainsi qu'à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée."

Cinquième résolution

En conséquence de la modification de l'article 17 des statuts, l'actionnaire unique décide de révoquer H.R.T. REVISION de sa fonction de commissaire aux comptes et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'actionnaire unique accepte la démission de l'administrateur de la Société Monsieur Lorenzo GIANELLO et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer en tant que nouvel administrateur Madame Marie-Anne DASSI, licenciée en sciences commerciales et financières, née le 16 juin 1981 à Watermael-Boitsfort (Belgique), domiciliée professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Lorenzo GIANELLO.

Le mandat du nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide d'entériner la décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 09 juin 2009 de transférer le siège social de la Société de L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue vers L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée.

S'est ensuite réuni immédiatement après le Conseil d'Administration:

Réunion du conseil d'administration

Se sont réunis, tout de suite après, deux des trois administrateurs de la Société, à savoir Monsieur Jacopo Rossi prénommé et Madame Marie-Anne Dassi prénommée, lesquels membres présents, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués, ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de nommer à la fonction de réviseur en charge du contrôle des documents comptables annuels de la Société au sens de l'article 22 (l) de la loi du 05 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, la société anonyme H.R.T. REVISION S.A., établie et ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Le mandat du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2010.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. De Bernardi, J. Rossi, P. Bougard et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32488. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009108858/109.

(090130849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Safe Ship Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.653.

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of March.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

1) POKA INVESTMENT S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Republic of Liberia, having its registered office at 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, at the offices of LISCR TRUST COMPANY, incorporated under the Liberian Business Corporation Act of 1977, registration number C-108841;

2) BLUE SEA MARITIME LTD., a limited company, incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands as BC N. 1033315, having its registered office at 24 De Castro st., Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and

3) Mr Panagiotis Gennimatas, born on June 24, 1949, in Athens, Greece, residing at 40 Othonos, 14561 Kifissia, Athens, Greece,

all of them here represented by Mrs Elisa MAZZUCATO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

Which proxies shall be signed „ne varietur" by the mandatory of the above named parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact that POKA INVESTMENT S.A., prenamed, BLUE SEA MARITIME LTD., prenamed and Mr Panagiotis Gennimatas, prenamed represented as stated hereabove, are the sole current associates of the company „SAFE SHIP CAPITAL PARTNERS S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L -1724 Luxembourg, 11 A, bld du Prince Henri, and entered in the trade and companies register in Luxembourg, section B, under number 127653, incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on April 18, 2007, published in the Mémorial C number 1082 of June 7, 2007.

Then the partners unanimously request the notary to document the following resolutions:

First resolution

The partners decide to appoint, for an undetermined period, as new manager and Chief-Executive-Officer Mrs Anna POLEMIS, born on July 5, 1966 in Athens, residing in Kifissou 1, Kifisia, Athens, Greece.

Second resolution

The partners decide to change the Company's power of representation towards third parties so that the Company shall be bound in all circumstances either by (i) the sole signature of the Manager-Chief-Executive-Officer or (ii) by the joint signature of any two managers or (iii) by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Third resolution

In order to reflect the hereabove resolution, the partners decide to amend article 11 §2 of the Company's articles of incorporation, which now read as follows:

" **Art. 11. § 2.** The Company shall be bound in all circumstances either by (i) the sole signature of the Manager-Chief-Executive-Officer or (ii) by the joint signature of any two managers or (iii) by the signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary her name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-sixième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) POKA INVESTMENT S.A., une société anonyme constituée et existant sous les lois de la République de Liberia, ayant son siège social au 80 Broad Street, Monrovia, Liberia, auprès de LISCOR TRUST COMPANY, constituée conformément à la loi libérienne sur les Sociétés Commerciales de 1977, numéro d'inscription C-108841,

2) BLUE SEA MARITIME LTD., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés sous le numéro 1033315, ayant son siège social au 24 De Castro st., Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et

3) Monsieur Panagiotis Gennimatas, né le 24 juin 1949 à Athènes, Grèce, résidant à 40 Othonos, 14561 Kifissia, Athènes, Grèce,

Tous ici représentés par Madame Elisa MAZZUCATO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois procurations, données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées „ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter que POKA INVESTMENT S.A. préqualifiée, BLUE SEA MARITIME, LTD., préqualifiée et Monsieur Panagiotis Gennimatas préqualifié, sont les seuls et uniques associés actuels de la société à responsabilité limitée SAFE SHIP CAPITAL PARTNERS S.à r.l. avec siège social à L - 1724 Luxembourg, 11 A, bld du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 127653, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial C numéro 1082 du 7 juin 2007.

Ensuite, les associés ont requis à l'unanimité le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes

Première résolution

Les associés décident de nommer pour une période indéterminée Madame Anna POLEMIS, née le 5 juillet 1966 à Athènes, résidant Kifissou 1, Kifissia, Athènes, Grèce en qualité de gérant et de Président-Directeur-Général.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers afin que la Société soit dorénavant engagée en toutes circonstances soit par (i) la signature individuelle du Gérant-Président-Directeur-Général, ou par (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou par (iii) la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance.

Troisième résolution

En vue de refléter la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 11 §2 qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. §2.** La Société est liée en toutes circonstances soit par (i) la signature individuelle du Gérant-Président-Directeur-Général, ou par (ii) la signature conjointe de deux gérants, ou par (iii) la signature de toute personne à laquelle ce pouvoir a été délégué par le conseil de gérance."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Elisa Mazzucato, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 mars 2009. LAC / 200 / 12359. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109077/100.

(090131389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Svelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 112.754.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-cinq juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Monsieur Luard dit Louis LANG, indépendant, demeurant à L-5186 Hesperange, 28, Montée du Château,

2.- Monsieur Michele MATEROSSO, barman, demeurant à L-6930 Mensdorf, 9, rue d'Uebersyren,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Louis LANG, prénommé, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "SVELUX S.à r.l.", avec siège social à L-1741 Luxembourg, 19, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKES, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 572 du 18 mars 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire Henri BECK, de résidence à Echternach, en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 987 du 26 mai 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 112754, au capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

2. Monsieur Louis LANG, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Michele MATEROSSO, prénommé, ici présent et ce acceptant, les cinq cents (500) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée "SVELUX S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix d'un euro (EUR 1,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

3. Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

4. Monsieur Louis LANG, prénommé, agissant en sa qualité de gérant administratif de la société "SVELUX S.à r.l." déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

5. Ensuite, Monsieur Michele MATEROSSO, prénommé, seul associé de la société après la cession de parts qui précède, décide de modifier l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Monsieur Michele MATEROSSO, barman, demeurant à L-6930 Mensdorf, 9, rue d'Uebersyren."

6. Ensuite, Monsieur Louis LANG, prénommé, déclare démissionner avec effet immédiat de ses fonctions de gérant administratif de la société.

L'associé unique décide d'accepter cette démission et d'accorder décharge pleine et entière au gérant démissionnaire.

Monsieur Michele MATEROSSO, prénommé, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

7. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

8. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lang, M. Materossi, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 02 juillet 2009. Relation LAC / 2009 / 25946. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109075/55.

(090131395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Bonnevoie Europe Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 147.691.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf.

Le vingt-neuf juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Nabia MOKHTARI, agent de production, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue Victor Poulain, ici représenté par Mohamed MOKHTARI, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui;

2. Yamina MOKHTARI, étudiante, demeurant à F-57140 Woippy, 2, rue Victor Poulain, ici représentée par Mohamed MOKHTARI, ci-après qualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 28 juillet 2009, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de BONNEVOIE EUROPE SERVICES Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet des prestations de services ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Nabia MOKHTARI, susdite, cinquante parts sociales	50
2) Yamina MOKHTARI, susdite, cinquante parts sociales	50
Total: Cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante-deux euros (752,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite les associées, représentées comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 28, Dernier Sol.
 - Le nombre des gérants est fixé à un (1).
 - Est nommé gérant, pour une durée illimitée:
Mohamed MOKHTARI, gérant, demeurant à F-57140 Woippy, 3B, avenue de Thionville.
- La société est engagée par la signature du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparantes déclarent être les bénéficiaires réelles des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, représentées comme il est dit, toutes connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont toutes signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MOKHTARI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2009. REM 2009/1006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009109268/73.

(090130858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Ranoo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 147.686.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf,

Le trente-et-un juillet,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Madame Ranoo JOOLKASEM, ouvrière, née à Maeley (Thaïlande), le 13 juin 1968, demeurant à L-6638 Wasserbillig, 6, Montée de la Moselle,

2.- Madame Surachada JOOLKASAM, sans état particulier, née à Nakhon Sawan (Thaïlande), le 28 avril 1974, demeurant à L-6225 Altrier, 18, Op der Schantz,

Lesquelles comparantes ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de restauration et d'un débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Ranoo S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Madame Ranoo JOOLKASEM, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
2.- Madame Surachada JOOLKASAM, prénommée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donnée en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants.

En cas de refus de l'agrément, le ou les associés non cédants, respectivement les associés survivants en cas de transmissions pour cause de mort, s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession respectivement dont transmission.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Art. 14. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400,00).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associées, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Ranoo JOOLKASEM, prénommée,

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de la gérante.

3.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-1424 Luxembourg, 13, rue André Duchscher.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituantes sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Joolkasem, S. Joolkasam, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 août 2009. Relation LAC / 2009 / 31927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009109287/96.

(090130690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Pulcinella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.295.

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Vittorio COLAPIETRO, restaurateur, né à Carbonara/Bari (Italie) le 15 janvier 1960, et son épouse Rita LEOCI, sans état, née à Monopoli (Italie) le 28 février 1961, demeurant ensemble à L-5855 Hesperange, 10, rue Jos Sunnen, propriétaires de trente-trois (33) parts de PULCINELLA s.à r.l. avec siège social à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50 295, constituée suivant acte du notaire Christine DOERNER de Bettembourg en date du 6 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 260 du 14 juin 1995, modifiée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Capellen du 9 décembre 1998, publié au Mémorial C., Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 141 du 4 mars 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 10 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 253 du 14 février 2002, modifiée suivant acte du notaire Aloyse BIEL de Esch-sur-Alzette date du 21 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 208 du 20 février 2007;

2.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi/Bari (Italie) le 4 décembre 1957, époux de Rosa SPINELLI, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, propriétaire de trente-quatre (34) parts de PULCINELLA s.à r.l.;

3.- Antonio COLAPIETRO, indépendant, né à Turi/Bari (Italie) le 1^{er} avril 1954, époux de Anna Rosa BALESTRI COLAPIETRO, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop, propriétaires de trente-trois (33) parts de PULCINELLA s.à r.l.; seuls associés de PULCINELLA s.à r.l., prédate.

D'abord, les époux Vittorio COLAPIETRO-LEOCI, préqualifiés, cèdent à

a) Mario COLAPIETRO, préqualifié, seize (16) parts de PULCINELLA s.à r.l. pour le prix de deux mille (2.000.-) euros;

b) Antonio COLAPIETRO, préqualifié, dix-sept (17) parts de PULCINELLA s.à r.l. pour le prix de deux mille cent vingt-cinq (2.125.-) euros;

L'entrée en jouissance a lieu de suite.

À ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les bilan et comptes des pertes et profits tout comme les cédants confirment que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix de cession ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Mario COLAPIETRO et Antonio COLAPIETRO, agissant en leurs qualités de gérants techniques et par Vittorio COLAPIETRO, agissant en sa qualité de gérant administratif.

Ensuite,

Mario COLAPIETRO et Antonio COLAPIETRO, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils acceptent la démission de Vittorio COLAPIETRO de ses fonctions de gérant administratif et lui donnent décharge pour l'exécution de son mandat.

La Société est engagée à l'avenir par la signature conjointe des deux gérants restants, à savoir Mario COLAPIETRO et Antonio COLAPIETRO, lesquels portent à l'avenir la désignation de gérants.

3) Ils modifient l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (25.-) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Mario COLAPIETRO, commerçant, né à Turi/Bari (Italie) le 4 décembre 1957, époux de Rosa SPINELLI, demeurant à L-8064 Bertrange, 46, Cité Millewee, cinquante parts	50
2.- Antonio COLAPIETRO, indépendant, né à Turi/Bari (Italie) le 1 ^{er} avril 1954, époux de Anna Rosa BALESTRI COLAPIETRO, demeurant à L-1324 Luxembourg, 10, rue Jean Chalop, cinquante parts	50
Total: Cent parts	100"

Enfin, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Colapietro, Leoci, Colapietro, Colapietro et Molitor

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 18 juin 2009. Relation: EAC/2009/7078. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 juin 2009.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2009109093/63.

(090131056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Erasmé Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 87.084.

L'an mil deux mille neuf, le vingt-neuvième jour du mois d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie au 11, avenue Emile Reuter à L - 2420 Luxembourg à 10 heures:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ERASME INVESTISSEMENTS S.A.", RCS Luxembourg B numéro 87084, suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg en date du 9 avril 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1052 du 10 juillet 2002 et modifié par acte du notaire instrumentant en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 453 du 26 mars 2007 la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques-Amaury THOMASSET, domicilié professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Hugo VAUTIER, domicilié professionnellement au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jacques-Amaury THOMASSET, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- a) Constatation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et nomination de nouveaux administrateurs;

- b) Dissolution anticipée de la Société conformément à l'article 100 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales;

- c) Mise en liquidation de la société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;

- d) Divers.

II.- Que le capital souscrit est fixé à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 1.750 (mille sept cent cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

V.- Que la présente assemblée a été convoquée par un actionnaire représentant 29% du capital de la Société par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date des 09 et 20 avril 2009;
- au Lëtzeburger Journal, en date des 09 et 21 avril 2009,

IV.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 1.750 actions en circulation, 1.200 actions sont présentes ou représentées (soit 68,57%) à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené l'actionnaire représentant 29% du capital de la Société à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs mandats.

La première résolution a été adoptée par 1.200 actions votant pour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Gianmario DELLACHA, né le 19 novembre 1945 et demeurant Via Lamarmora 9,13900 Biella, Italie;
 - La société LIMONE CORP, ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, immatriculée sous le numéro 049539;
 - La société NEWHAVEN BUSINESS S.A., ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 626797,
- en qualité d'administrateurs de la Société.

La deuxième résolution a été adoptée par 1.200 actions votant pour.

Troisième résolution

L'assemblée a été informée, en application de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée que le capital social de la Société est passé sous l'intégralité du capital social et en considération de ce fait, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

La troisième résolution a été adoptée par 1.200 actions votant pour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société LIMONE CORP, précité, ayant son siège social Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, immatriculée sous le numéro 049539.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

La quatrième résolution a été adoptée par 1.200 actions votant pour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jacques-Amaury Thommasset, Hugo Vautier, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 30 avril 2009-07-23. LAC/2009/ 16800. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109090/84.

(090131093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

V.K.Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber.

R.C.S. Luxembourg B 109.792.

L'an deux mille neuf, le sept mai.

Pardevant Maître Paul DETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "V.K. PROMOTION S.A.", une société anonyme avec siège social à L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel, Weber, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.792, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, le 27 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 32 du 5 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Victor KNEIP, promoteur immobilier, demeurant à Fohren.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHENK, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor KNEIP, prénommé.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Extension de l'objet social de la société à la conclusion d'affectations hypothécaires et d'ouvertures de crédit, la mise à disposition et la prestation de sûretés ou le cautionnement ainsi que l'emprunt et l'accord aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt de prêts ou garanties.

2.- Modification de l'article 4 des statuts.

3.- Constat du décès d'un administrateur.

4.- Nomination d'un nouvel administrateur.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de ladite liste de présence que la présente assemblée réunit l'intégralité du capital social; elle est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social de la société à la conclusion d'affectations hypothécaires et d'ouvertures de crédit, la mise à disposition et la prestation de sûretés ou le cautionnement ainsi que l'emprunt et l'accord aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt de prêts ou de garanties.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'assemblée décide d'insérer in fine de l'article 4 des statuts les nouveaux alinéas suivants:

Art. 4. (In fine). "Elle peut à cet effet affecter ses immeubles en hypothèque, contracter des prêts et ouvertures de crédit ainsi que mettre à disposition et consentir des sûretés et se porter caution.

La société peut en outre emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel, tous concours, prêts, avances ou garanties."

84000

Troisième résolution

L'assemblée constate le décès d'un administrateur, Monsieur Martin MELSEN, en date du 26 avril 2007.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur la société V.K. Invest S.A., une société anonyme avec siège social à L-9089 Ettelbruck, 16, rue Michel Weber, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 91.575, qui désigne Monsieur Victor KNEIP comme représentant permanent.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Victor Kneip, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2009. LAC/2009/17910. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009109068/68.

(090131355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

TBU-3 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 107.949.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009108584/10.

(090129827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2009.

HSB Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 27.292.

Les comptes annuels au 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109464/10.

(090130744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

HSB Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 27.292.

Les comptes annuels au 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009109465/10.

(090130749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.
